

tive du discours du trône lui révélera qu'on déclare clairement:

Les autres mesures qui seront soumises à votre examen comprennent des bills concernant les forces canadiennes...

On trouve ensuite, après une liste de mesures législatives, le passage suivant:

...la loi sur les douanes, la loi sur l'accise, la loi sur la taxe d'accise...

Et ainsi de suite.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'entendre le ministre faire cette mise au point. J'ai pourtant lu le discours, mais si ce détail m'a échappé, je suis heureux de voir le ministre me rappeler mon oubli. Je me souviens cependant de l'occasion à laquelle je viens de faire allusion, celle où recevant une délégation, le ministre et son collègue, le ministre du Commerce, ont donné à entendre qu'on songeait à présenter une mesure pour modifier la loi sur les douanes relativement aux problèmes du dumping.

J'estime que sur ce sujet il y a eu beaucoup de retard et bien des dénégations qui ne concordent nullement avec la façon dont on nous présente maintenant la mesure à l'étude. Une foule d'éléments permettent de conclure qu'il y a un très fort contraste entre la façon dont on nous présente le bill maintenant et l'attitude adoptée par le Gouvernement sur cette question par le passé.

Le ministre a rappelé la déclaration qu'il a formulée à la Chambre le 7 décembre, il y a trois jours. Comme en fait foi le hansard, à la page 717, il a déclaré au sujet de l'article 35 de la loi sur les douanes:

L'article 35 définit la valeur douanière requise pour ces calculs.

Dans l'ensemble, cette norme d'appréciation des valeurs, pour des fins douanières, a donné de bons résultats. Cependant...

Je vous prie de prendre bonne note des mots suivants:

...on a constaté qu'en pratique, l'article, dans son libellé actuel, ne suffit pas tout à fait à prévoir certaines pratiques qui, en réalité, constituent une espèce de dumping.

Tous les députés se demanderont sans doute immédiatement pourquoi on a constaté que, dans la pratique, l'article, dans son libellé actuel, ne suffit pas tout à fait. Vient-on juste de s'en apercevoir?

Je cite de nouveau les paroles du ministre, consignées au milieu de la page 717:

Certains cas ont été récemment portés à l'attention du Gouvernement, au sujet desquels l'application de l'article 35 de la loi sur les douanes a permis l'importation au Canada d'effets fabriqués à des prix qui, bien que strictement parlant les mêmes que ceux qui sont courants dans le marché intérieur du pays d'origine, sont néanmoins extraordinairement bas.

[L'hon. M. McCann.]

Puis, il parle, à titre d'exemple, d'une pratique qui, selon lui, a été découverte récemment. Voici ses paroles:

Le flot des importations qui a résulté de cet état de chose; ne donne pas une bonne idée de la véritable situation canadienne, du point de vue de la concurrence, pour ce qui est de l'industrie intéressée. Ainsi, dans l'industrie textile, à mesure que la saison avance à l'étranger ou que les inventaires de certains articles s'accumulent, on cesse de fabriquer certains genres de produits et on les écoule sur le marché à des prix sensiblement inférieurs à ceux qui avaient cours auparavant. L'importation de produits de ce genre au Canada, à des prix extraordinairement bas, peut nuire à l'industrie canadienne, sans que son efficacité ou productivité relatives soient effectivement en cause.

Je vous prie de remarquer que ces paroles du ministre suivent une déclaration dans laquelle il a dit qu'un certain nombre de cas ont été portés récemment à l'attention du gouvernement à l'égard desquels l'article 35 de la Loi sur les douanes n'a apparemment pas répondu dans son application, aux exigences de la situation.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, qu'il ne s'agit pas ici d'une situation nouvelle. Il ne s'agit pas de quelque chose qu'on aurait découvert récemment. L'affaire ne se résume pas à certains cas sur lesquels on a appelé récemment l'attention du ministre. Selon moi, il s'agit d'une pratique connue depuis longtemps. C'est une pratique qui a eu cours durant très longtemps; le point critique qu'elle a atteint n'a rien de nouveau ni par sa nature ni par sa gravité. Il est vrai que la situation s'est aggravée par suite de l'inaction du Gouvernement, à tel point qu'actuellement l'industrie dont le ministre a parlé tout particulièrement, l'industrie textile, se trouve profondément atteinte. Il ne s'agit pas ici de quelque chose qui est survenu du jour au lendemain; il s'agit de quelque chose qui dure depuis longtemps. Le ministre avait les yeux fermés et les bras croisés; c'est ce qui a permis un tel état de choses.

Il a parlé en particulier de l'industrie textile mais, on le sait, d'autres industries se trouvent profondément atteintes par le dumping en provenance des États-Unis. On pourrait mentionner l'industrie des appareils électriques et ménagers. Il suffit de parcourir les comptes rendus des années précédentes pour voir combien souvent et avec quelle franchise d'honorables députés, comme l'honorable représentant de Lanark (M. Blair) et l'honorable représentant de Broadview (M. Hees), ont soulevé la question et l'ont exposée directement au ministre. Cependant, il nous a été impossible d'obtenir du Gouvernement aucune mesure. Nous ne pouvions même pas faire admettre par le Gouvernement qu'un problème se posait. Tout allait très bien!